

Contact Championnat Manche Est
Laura DUBRULLE : 06 33 39 30 81
championnat.manche.est@gmail.com



CHAMPIONNAT DE MANCHE-EST ILCA France
ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4
CAHIER DES CHARGES
CONSEILS D'ORGANISATION

Programme du championnat :

22-23 février 2025 :	Interligue Calais	Manche Est 1
15-16 mars 2025 :	L'Ailette	Manche Est 2
5-6 avril 2025 :	Interligue Poses	Manche Est 3
3-4 mai 2025 :	Elbeuf	Manche Est 4
17-18 mai 2025 :	Forêt d'Orient	Manche Est 5
20-21 septembre 2025 :	Lac du Bourdon	Manche Est 6
4-5 octobre 2025 :	Le Havre	Manche Est 7
18-19 octobre 2025 :	Viry Chatillon	Manche Est 8
15-16 novembre 2025 :	Anneville	Manche Est 9

A) Déclaration aux Affaires Maritimes et déclaration à la FFVOILE :

Vous devez déclarer l'organisation de votre régata auprès des Affaires Maritimes au moins 15 jours avant la date de l'épreuve. Pour les grades 4 et 5A, la déclaration à la FFVoile devra être faite le plus rapidement possible. Le président du comité de course devra avoir en sa possession une copie de votre déclaration ainsi qu'une copie de l'accusé de réception émanant des Affaires Maritimes.

B) Instructions de course :

Les instructions de course doivent être conformes aux RCV en cours, à la «Réglementation technique» de la FFV ainsi qu'aux règles de la classe ILCA de l'année en cours (voir le site de la classe + le règlement du classement des coureurs ILCA : <http://www.francelaser.org/Nouveau/Reglements/RegCNC.pdf>)

Le règlement du classement des coureurs de la classe ILCA France précise que pour ce type de régata, si seulement 2 courses sont validées, elles comptent toutes les 2 pour le classement général, à partir de 3

courses validées, la plus mauvaise est décomptée pour le classement général. Attention, au moins 2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve pour le CNC.

Il précise également que :

- le premier signal d'attention du samedi ne peut être donné avant 14 h 30.
- le premier signal d'attention le dimanche ne peut être donné avant 10 h 30.
- l'heure à laquelle le dernier signal d'attention peut être envoyé le dernier jour est 15 h 30.

Des procédures de départs séparés doivent être données pour les ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4 dès que le nombre atteint 5 bateaux pour une série. L'ordre de départ conseillé est ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4.

Il est conseillé de déclarer toutes les séries en inter série au cas où il y aurait moins de 5 concurrents, afin que les coureurs puissent être comptabilisés au niveau FFV.

Le nombre de courses sera limité à 3 en mer et 5 en plan d'eau intérieur par jour même en cas de retard dans le programme.

Nous savons que vous connaissez tout cela mais les annexes aux instructions de course peuvent être envoyées par courrier électronique en utilisant les adresses électroniques des pré-inscriptions en ligne. Il est nécessaire qu'il y figure :

- Le type de parcours, son lieu d'implantation, la description des marques du parcours ainsi que celles des changements de parcours.
- La procédure de départ avec la désignation ou la description des pavillons utilisés comme signaux d'attention.

<p>Le pavillon ILCA 7 est l'insigne de la classe en rouge sur fond blanc.</p> 	<p>Le pavillon ILCA 6 est l'insigne de la classe en rouge sur fond vert fluo.</p> 	<p>Le pavillon ILCA 4 est l'insigne de la classe en rouge sur fond jaune.</p> 
---	---	---

Les instructions de course type doivent être affichées et non distribuées.

Pas de modification de la règle 44.1. On reste sur une pénalité de deux tours. (Attention à bien le prendre en compte dans les IC.

Le règlement du classement des coureurs de la classe ILCA France précise qu'une procédure de départ ne peut être mise en place en dessous de 5 nœuds de vent. Cette règle concerne les épreuves nationales, demi-nationales, régionales et interligues. Elle doit être appliquée si votre épreuve est aussi une intersérie sous peine de non-validation de la course et peut être appliquée aux épreuves de niveau inférieur.

Application de l'annexe P des RCV.

C) Type de Parcours :

Nous vous conseillons le parcours trapèze. Il est aussi possible d'utiliser le triangle olympique, avec départ et arrivée décalés ou d'utiliser d'autres formes de parcours en fonction du plan d'eau (pour les plans d'eau intérieur principalement) où se déroule la régata.

La durée des courses doit être autant que possible comprise entre 30 minutes et 50 minutes.

D) Jury – Comité de Course :

Il est conseillé d'avoir un comité de course et un comité de réclamation expérimentés. Demandez l'aide de votre Ligue ou de la CCA / CRA au plus tôt (par exemple dès l'attribution de la régata par la classe). Contactez rapidement les arbitres, ils aiment prévoir leur planning à l'avance. De plus, ils pourront vous conseiller, tant au niveau des IC qu'au niveau de l'organisation.

E) Inscription :

Pour une régata sur 2 jours, le montant maximum des droits d'inscription est de 50 euros en mer et 35 euros en plan d'eau (2 euros sont reversés à ILCA France par participant, une facture sera adressée par le trésorier de la classe ILCA France au club organisateur. Cette participation de 2 euros permet de doter de lots le classement général du championnat et le tirage au sort).

N'hésitez pas à me contacter pour discuter du tarif adapté.

Le repas coureur sera facultatif et non compris dans le prix de l'inscription.

Un maximum de 10 € supplémentaires peut être demandé pour inscription tardive. La date limite est fixée à une semaine avant la régata. Ce supplément pourra être demandé à condition que l'avis de course précise la date limite et qu'une diffusion soit faite au moins un mois avant la régata (sites internet du club et celui de ILCA France).

Les concurrents devront présenter leur licence FFV compétition de l'année en cours, Les coureurs mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

Le championnat Manche-Est est un championnat de classe ; l'adhésion à la classe ILCA France de l'année en cours est donc obligatoire (Chaque coureur reçoit une carte électronique de membre de ILCA France). La carte européenne électronique EurILCA sera présentée lors de l'inscription sur place pour les Français comme pour les étrangers.

Les coureurs non à jour de leur cotisation à ILCA France ne devront pas être admis à courir (article 9 des règles de classe) sauf s'ils sont membres du club organisateur. La liste des adhérents est consultable en ligne sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/coureurs/courparregion2alpha.htm>

Le nombre de concurrents peut atteindre 50 bateaux.

Pour les inscriptions aux régates du championnat de Manche-Est, les clubs doivent **obligatoirement** passer par le système d'inscription en ligne de la classe ILCA France. Contactez Laura DUBRULLE pour ouvrir la régata : championnat.manche.est@gmail.com

Nous demandons un contrôle sur la liste des inscrits à la régata pour contrôler l'adhésion à ILCA France de l'année en cours.

Le lien pour s'inscrire à ILCA France est le suivant :

<http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>

F) Classement :

Il doit être fait un classement ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4.

Dans le classement ILCA 7, doivent être distingués les : 1er, 2ème et 3ème le 1er Master (30 ans dans l'année et plus).

Dans le classement ILCA 6, doivent être distingués les : 1er, 2ème et 3ème, ainsi que la 1ère féminine, et le premier Master (30 ans dans l'année et plus).

Dans le classement ILCA 4, doivent être distingués les : 1er, 2ème, 3ème et la première féminine.

Le système de point retenu est celui à minima.

Les classements de la régata doivent être adressés (par courrier ou mail) au plus tôt à la F.F.V. et à votre Ligue.

G) Prix :

Des coupes ou trophées devront être prévus pour le 1er, 2ème et 3ème des 3 classements : ILCA 7, 6 et 4 ; la 1ère féminine ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (plus de 30 ans), le premier Master ILCA 6 (plus de 30 ans), et la première féminine ILCA 4.

Ces coupes peuvent être accompagnées de lots.

H) Programmes festifs :

Il est préférable d'organiser un pot d'accueil après les courses du premier jour. La remise des prix doit être accompagnée d'un pot. Cela en fonction des conditions sanitaires.

I) Développement durable :

La classe Européenne EurILCA et ILCA France sont engagées pour des régates éco responsable. Vous pouvez consulter en ligne tout ce qui concerne le programme de développement durable de l'EurILCA :

<https://eurilca.org/sustainability-programme>

Nous vous invitons à vous inscrire sur clean sea regattas : <https://www.sailorsforthesea.org/programs/clean-regattas>

J) Jauge / Inspection :

Il n'y a pas de jauge/ inspection spécifique sur ces épreuves mais les concurrents doivent respecter les règles de classe de notre jauge monotype et en particulier avoir au moins 5 numéros dans la voile (si bateau très ancien) et 6 pour les autres.

Les voiles sont obligatoirement des voiles homologuées ILCA tout comme le matériel utilisé. Les copies de matériel ne sont pas autorisées.

K) Sélections :

Toutes ces régates peuvent donc faire partie de sélections nationales et même parfois internationales. L'ILCA 4 est retenu pour les championnats de France jeune ILCA 4, l'ILCA 6 est retenu par la FFV comme support pour le Championnat de France Espoir masculin et Espoir féminin. L'ILCA 7 est aussi le support d'un championnat de France Espoir Junior masculin.

L) Hébergement et camping-car :

Prévoir un emplacement pour les camping-cars et proposer des possibilités d'hébergement au club, en camping ou à proximité à tarifs négociés pour la régata.

M) Média :

L'ILCA 7 est (depuis 1996) une série olympique pour les hommes et l'ILCA 6 est devenu aussi une série olympique pour les femmes en 2008, les médias s'intéressent donc à notre série. N'hésitez pas à les prévenir, à leur annoncer la régata et son programme et à leur communiquer les résultats.

L'ILCA 7, 6 et 4 sont des séries en grand développement, de nombreux jeunes passent de l'Optimist à l'ILCA 4 puis à l'ILCA 6 et enfin à l'ILCA 7 alors n'hésitez pas à promouvoir ces séries et si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas me contacter.

Pour la classe ILCA France,

Par Madame DUBRULLE Laura en charge du championnat Manche-Est.